# LES ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE SOUS-TRAITANT

## CERTIFICATION QUALIOPI

La **certification qualité** a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

En adéquation avec cette certification, le formateur/prestataire s'engage à :

**Maintien des compétences**

- Veiller au développement de ses compétences et de celles de ses intervenants éventuels, et à en attester, sur demande de l'IFCAM et a minima tous les trois ans, par l'envoi de CV détaillant les expériences professionnelles, les formations suivies ou toutes autres informations relatives au développement de ses compétences ou de celles des intervenants qu'il affecte aux prestations commandées par l'IFCAM.
- Avoir une démarche d'amélioration continue, notamment en prenant en compte les retours des prestations

**Conception**

- Elaborer le scénario pédagogique de la formation et le soumettre à l'IFCAM pour validation (Indicateur 6).
- Elaborer les ressources pédagogiques de la formation et les adresser à l'IFCAM avant la formation (Indicateur 19)

**Animation**

- Prendre en compte les réponses des stagiaires au questionnaire préalable à la formation et adapter en conséquence le déroulé de la formation
- Présenter les différentes ressources pédagogiques pendant la formation afin de favoriser leur appropriation
- Evaluer l'atteinte des objectifs de la formation par les stagiaires au moyen du questionnaire IFCAM de fin de formation
- Faire évaluer la formation par les stagiaires au moyen du questionnaire IFCAM de fin de formation
- Communiquer à l'IFCAM toute difficulté ou aléas survenus pendant la formation au moyen du questionnaire IFCAM de fin de formation.